

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022**

## **FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

### **VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC**

Adopté le 10 mai 2023  
Résolution numéro 2023-109

## TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE .....	3
RÉPARTITION DU FONDS DANS DIVERSES ACTIVITÉS .....	6
PRÉSENTATION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS .....	7
SOMMES ENGAGÉES .....	12
LISTE DES PROJETS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION .....	13
CONCLUSION .....	19

## MISE EN CONTEXTE

Le 30 octobre 2019, le gouvernement du Québec et les représentants du milieu municipal ont conclu le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Avec ce nouveau partenariat, le milieu municipal bénéficiera de gains de 1,2 G\$ générés par de nouvelles initiatives, entre autres par la création du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR). Cette entente permettra à l'ensemble des municipalités de mieux s'adapter à l'évolution des enjeux socioéconomiques et aux réalités contemporaines.

Le Fonds régions et ruralité se décline en quatre volets distincts, dont le volet 2 portant sur le *Soutien à la compétence de développement local et régional*. Ce Fonds est en continuité avec le Fonds de développement des territoires (2015-2020). Il vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.

Conformément à l'entente de gestion conclue avec le gouvernement, les mesures auxquelles les MRC peuvent affecter les sommes reçues dans le cadre de ce volet peuvent notamment porter sur les objets suivants :

- La réalisation de leurs mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement ;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- Le soutien au développement rural.

La MRC assume donc la gestion de ce volet. Il lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu.

Dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR-2) qui s'est conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton le 31 mars 2020, la MRC a l'obligation de produire un rapport annuel d'activités au bénéfice de la population de son territoire.

Ce rapport permet de faire état de l'utilisation des sommes en provenance du FRR-2 et des résultats atteints en lien avec les priorités d'intervention en matière de développement local et régional adoptées par le conseil de la MRC.

Les priorités d'intervention de la MRC pour l'année 2022 ont été adoptées par le conseil le 9 février 2022 et sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre le schéma d'aménagement révisé de la MRC – Analyser la conformité et approuver les règlements d'urbanisme locaux, produire des avis aux ministères et organismes gouvernementaux, initier des actions découlant des politiques d'aménagement, etc.
2. Se doter d'outils d'aménagement et d'urbanisme conformes aux nouvelles réalités et assurer une cohésion entre les différents outils d'aménagement du territoire – Réviser et/ou modifier le schéma d'aménagement révisé et les plans et règlements d'urbanisme en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. Offrir un soutien aux municipalités locales de la MRC par de l'expertise professionnelle en urbanisme et en géomatique.
4. Assurer une saine gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Acton en conformité avec la Loi sur les compétences municipales – Réaliser les travaux d'entretien requis et demandés, faire appliquer le règlement de la MRC visant à assurer le libre écoulement des eaux et faire de la sensibilisation auprès des principaux utilisateurs des cours d'eau.
5. Assurer un soutien au développement local par la mise en œuvre de la Politique du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) et accompagner les collectivités dans leurs efforts de développement.
6. Stimuler et faciliter le développement économique et social du territoire grâce à l'accompagnement et le soutien à l'entrepreneuriat privé et collectif – Offrir de l'expertise-conseil et des outils financiers adéquats aux entrepreneurs pour démarrer, développer et réaliser leurs projets d'entreprise et ainsi générer de la richesse durable sur le territoire – Porter les politiques et plans d'action permettant de définir et structurer les enjeux issus des besoins de la communauté.
7. Jouer un rôle de facilitateur du développement culturel et de médiateur culturel de la MRC dans la création de projets structurants – Accompagner les intervenants et les organismes dans leurs démarches et encadrer les demandes au Fonds d'initiatives culturelles (FIC) – Réviser la Politique culturelle de la MRC – Conseiller et soutenir les intervenants et les organismes de la MRC dans leurs projets de développement.
8. Accompagner les initiatives structurantes de développement agricole et forestier de notre territoire, issues du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) afin de mieux répondre aux besoins des producteurs agricoles et des propriétaires forestiers.
9. Participer à des initiatives de développement régional, entre autres par la signature d'ententes sectorielles montérégiennes sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale, sur le développement du secteur bioalimentaire, sur le développement du milieu forestier et sur la concertation régionale.

10. S'assurer que la MRC joue pleinement son rôle d'intermédiaire entre le gouvernement du Québec et les municipalités locales de son territoire – Réaliser toute activité reliée à une compétence ou à une responsabilité de la MRC dévolue par une loi (sécurité incendie, évaluation foncière, gestion des matières résiduelles, etc.)
11. Augmenter l'appui au développement social sur notre territoire par l'accompagnement d'initiatives issues de la communauté, des organismes et des enjeux apportés par le plan d'amélioration des conditions de vie et de la participation sociale de la MRC d'Acton.

Le territoire de l'entente du FRR-2 couvre les 8 municipalités de la MRC : Acton Vale, Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Christine et Upton.

## RÉPARTITION DU FONDS DANS DIVERSES ACTIVITÉS

Le montant de 1 111 697 \$ reçu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 ainsi qu'une partie des sommes résiduelles ont permis de financer les activités suivantes en fonction des priorités adoptées par le conseil des maires :

✓ Aménagement du territoire	98 000 \$
✓ Cours d'eau	39 000 \$
✓ Soutien aux projets structurants	295 187 \$
✓ Soutien aux entreprises	315 316 \$
✓ Développement culturel	105 761 \$
✓ Plan de développement de la zone agricole	21 284 \$
✓ Développement régional	50 848 \$
✓ Évaluation à la MRC d'Acton	30 000 \$
✓ Plan de gestion de matières résiduelles	300 \$

La MRC d'Acton a utilisé une somme de 955 696 \$ pour la réalisation des priorités d'intervention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 du Fonds Régions et ruralité (FRR – Volet 2).

Le montant résiduel de 156 001 \$ sera transféré l'année suivante dans la même enveloppe du FRR.

## PRÉSENTATION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

### Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est au cœur de la mission de la MRC depuis sa création en 1981. Cette responsabilité exige d'élaborer, de maintenir en vigueur et de réviser un schéma d'aménagement pour l'ensemble du territoire de la MRC. Le service de l'aménagement oriente ainsi les municipalités locales dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme en offrant un soutien technique et en élaborant des outils de planification et réglementaires.

Principales activités du service de l'aménagement :

- Suivis et mise en œuvre du schéma d'aménagement révisé (SAR) ;
- Assistance aux municipalités locales de la MRC afin de répondre à leurs besoins en matière d'urbanisme et de géomatique ;
- Analyse de la conformité des règlements d'urbanisme et des demandes adressées à la CPTAQ et, à cet effet, faire des recommandations au conseil de la MRC ;
- Participer à la concertation régionale au niveau technique (AARQ-Montérégie, CAR, comités de suivi, OBV Yamaska, RAME Yamaska, CREM, AFM et GéoMont) ;
- Autres dossiers d'aménagement du territoire.

Ces travaux ont été réalisés par le directeur du service de l'aménagement et le technicien en aménagement du territoire.

Un montant total de 98 000 \$ a été attribué pour ces activités.

### Cours d'eau

La principale fonction exercée par la MRC en matière de gestion des cours d'eau est d'en assurer une saine gestion en conformité avec la *Loi sur les compétences municipales*.

Principales activités du service cours d'eau :

- Réaliser les travaux d'entretien requis et demandés ;
- Faire appliquer le règlement de la MRC visant à assurer le libre écoulement des eaux ;
- Faire de la sensibilisation auprès des principaux utilisateurs des cours d'eau.

Ces travaux ont été réalisés par le coordonnateur régional des cours d'eau.

Un montant total de 39 000 \$ a été attribué pour ces activités.

### **Soutien aux projets structurants (FSPS)**

Dans le cadre de ses compétences, la MRC s'est engagée à assurer un soutien au développement local par la mise en œuvre de la Politique du *Fonds de soutien aux projets structurants* et accompagner les collectivités dans leurs efforts de développement.

Champs d'intervention prioritaires :

- Éducation, employabilité et savoir ;
- Qualité de vie ;
- Agriculture et foresterie ;
- Développement culturel et touristique ;
- Environnement.

Un montant de 295 187 \$ a été attribué pour ces activités.

### **Soutien aux entreprises (FSE)**

Les efforts d'accompagnement des projets d'entreprise constituent l'activité de base du service de développement de la MRC, principalement par l'intervention d'expertises internes.

Cet accompagnement peut être appuyé par une aide financière sous forme de contribution non remboursable lorsque le projet le requiert.

Objectifs recherchés avec ce Fonds :

- Stimuler et faciliter le développement économique et social du territoire grâce à l'accompagnement et le soutien à l'entrepreneuriat privé et collectif ;
- Offrir de l'expertise-conseil et des outils financiers adéquats aux entrepreneurs pour démarrer, développer et réaliser leurs projets d'entreprise et ainsi générer de la richesse durable sur le territoire.

Un montant de 315 316 \$ a été attribué pour ces activités.

### **Développement culturel**

S'inscrivant dans les axes, les orientations et les objectifs déterminés dans sa politique culturelle, la MRC favorise la réalisation de projets prévus par le plan d'action de sa politique culturelle en jouant un rôle de facilitateur du développement culturel de la MRC dans la création de projets structurants.



Les principales activités sont :

- Accompagner les intervenants et les organismes dans leurs démarches ;
- Encadrer les demandes au Fonds d'initiatives culturelles ;
- Réviser la politique culturelle de la MRC ;
- Conseiller et soutenir les intervenants et les organismes de la MRC dans leurs projets de développement.

Un montant de 105 761 \$ a été attribué pour ces activités.

### **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles d'une MRC. Il fait un état de la situation et présente les possibilités de développement du territoire et des activités agricoles. Il est réalisé par la MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

Un montant de 21 284 \$ a été attribué pour ces activités.

### **Développement régional**

La MRC d'Acton participe aussi à plusieurs ententes sectorielles permettant de garder une vision intégrée de la région de la Montérégie en assurant une communication fluide avec l'ensemble des intervenants du secteur.

La présence de la MRC à la table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) permet de prendre position sur plusieurs enjeux propres à la Montérégie. Cette table réunissant les 12 MRC montérégiennes ainsi que l'agglomération Longueuil agit à titre de lieu d'échanges et de prise de position politique sur les dossiers ayant une incidence régionale. La TCRM collabore avec les ministères et organismes régionaux pour faire avancer les priorités de développement régional.

Les ententes sectorielles pour 2022 :

- Développement pour l'économie et la main d'œuvre en Montérégie 2020-2025 ;
- Partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie (CALQ) ;
- Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale 2022-2025 dans la région administrative de la Montérégie ;
- Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022-2024 ;
- Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion le garde-manger du Québec 2022-2025 en Montérégie ;

- Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie.

Un montant de 50 848 \$ a été attribué pour le développement régional.

### **Évaluation à la MRC d'Acton**

Le service de l'évaluation de la MRC d'Acton a pour principal mandat la confection et la tenue à jour des rôles d'évaluation foncière des municipalités locales de la MRC.

Entre autres tâches :

- Assurer un soutien technique aux municipalités sur toute question qui concerne l'évaluation foncière ;
- Informer les municipalités des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale et des changements qui y surviennent ;
- Inspecter les propriétés et décrire sur une fiche conçue à cet effet toutes les caractéristiques se rapportant aux immeubles (bâtiments et terrains) et ayant un impact sur leur valeur ;
- Déterminer la valeur des propriétés en regard de divers paramètres se rapportant à l'immeuble et au marché ;
- Tenir l'inventaire des dossiers de chaque immeuble ;
- Passer en revue les différentes transactions immobilières et les différents permis émis par les municipalités de façon à tenir à jour le rôle d'évaluation ;
- Concevoir une matrice graphique d'évaluation et assurer sa mise à jour ;
- Répondre aux requêtes en correction d'office, aux plaintes devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) et compléter le programme de travail pour la refection ou l'équilibrage des rôles en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec.

Un montant de 30 000 \$ a été attribué pour cette activité.

### **Plan de gestion de matières résiduelles**

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les MRC doivent planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de leur territoire via l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), de son plan d'action, mais aussi des stratégies qui en découlent. Ce PGMR doit être révisé tous les 7 ans.

Le PGMR élaboré contient d'abord une description de la nature, de la quantité, de la provenance et de la destination des matières résiduelles accueillies, générées et traitées sur le territoire de chaque MRC et une description des installations de traitement, de transbordement et d'élimination.

Ce PGMR s'appuie également sur une description des objectifs, des moyens et des installations en place et prévus pour mettre en valeur et éliminer de façon sécuritaire l'ensemble des matières résiduelles du territoire. Le PGMR inclut notamment un plan directeur de la gestion des boues municipales et industrielles et précise les modalités de financement des activités prévues.

La MRC d'Acton a confié l'élaboration ainsi que la révision de son PGMR à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, conjointement avec la MRC des Maskoutains.

Les MRC ont également mis en place des mécanismes de consultation afin de favoriser la participation de leurs citoyens et citoyennes à l'élaboration et au suivi des plans de gestion.

Un montant de 300 \$ a été attribué pour ces activités.

## SOMMES ENGAGÉES

La MRC a engagé, lors de l'adoption du budget 2023 le 23 novembre 2022, les montants suivants :

✓ Fonctionnement de la MRC – Évaluation	40 000 \$
✓ Cours d'eau	40 000 \$
✓ Aménagement	196 700 \$
✓ Révision PGMR	19 500 \$
✓ Développement économique et local	
• Soutien aux entreprises	130 000 \$
• Projets structurants	607 500 \$
• Initiatives culturelles	12 000 \$
• Accompagnement des entreprises et organismes	360 000 \$
• Développement régional	60 000 \$
• PDZA	10 000 \$
• Projet Signature part MRC	<u>20 000 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 495 700 \$</u></b>

## LISTE DES PROJETS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Montant du FRR versé (\$)	Coût total du projet (\$)
6	Atripack	Expansion	5 000	21 750
6	Centre de bénévolat d'Acton Vale	Optimisation des services d'aide alimentaire et de popotes roulantes par l'implantation d'une plateforme de gestion	8 000	10 006
5	Centre de formation des Maskoutains	École Altitude, école de la rue - Phase d'implantation	21 150	73 150
5	Chambre de commerce de la région d'Acton	Bureau d'accueil touristique 2022	21 000	23 560
6	Chambre de commerce de la région d'Acton	Partenariats pour activités	7 500	192 906
6	Clinique d'accompagnement entrepreneurial du Québec	Cellule de développement / DEL MRC d'Acton	271	3 975
5	Comité des loisirs de Béthanie	100e de Béthanie	2 202	4 548
7	Comité des loisirs de Béthanie	Animations culturelles pour les enfants	563	1 500
9	Concertation RTDM	Contribution annuelle 2022	15 000	195 000
5	Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton	S'équiper pour grandir	7 500	15 000

<b>Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)</b>	<b>Identification du bénéficiaire</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant du FRR versé (\$)</b>	<b>Coût total du projet (\$)</b>
5	Corporation de développement de la rivière Noire	Suivi et contrôle des EEE forestières dans la MRC d'Acton	1 600	66 563
9	Covaber-VS	Projet ReSource	1 817	600 000
6	Entreprise Simon Laplante	Démarrage Entreprise Simon Laplante	3 500	27 500
6	Érika Paquette-Paré	Service de garde en milieu familial	3 500	15 000
5	Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus	Améliorations et sentiment d'appartenance	13 400	25 700
8	Foire Agroalimentaire	Partenariat pour la Foire Agro 2022	15 000	50 000
5	Horizon Soleil	Consolidation du service de travail de rue	8 330	55 866
5	La Grosse Lanterne	Festival	4 000	201 000
5	Levier alimentaire	Marché de Sainte-Christine	6 270	17 100
5	Médiévalys	Festival	4 000	24 964
6	Mélissa Vigneault-Lavoie	Garderie milieu familial les minis monstres	3 500	15 000

<b>Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)</b>	<b>Identification du bénéficiaire</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant du FRR versé (\$)</b>	<b>Coût total du projet (\$)</b>
9	Montérégie Économique	Participation 2021-2023 La Ruche	2 159	45 000
1	MRC d'Acton	Aménagement 2022	98 000	155 000
4	MRC d'Acton	Cours d'eau 2022	39 000	67 998
5	MRC d'Acton	Projet-pilote bibliothèques municipales, porte d'entrée des services de stimulation du langage	4 689	6 689
5	MRC d'Acton	Mardis Chauds sur la route 2022	4 299	7 572
5	MRC d'Acton	Inventaire et contrôle de la berce du Caucase 2021-2022	3 769	13 358
5	MRC d'Acton	Inventaire et contrôle de la berce du Caucase 2022	30 522	30 522
5	MRC d'Acton	Marché public en ligne pour la MRC d'Acton	400	11 728
8	MRC d'Acton	Diagnostic d'entreprises agricoles	1 284	10 000
6	MRC d'Acton	Développement économique et local 2022 - Accompagnement des entreprises, organismes et communautés	268 545	1 149 678
7	MRC d'Acton	Accès culture 2022-2023	27 986	89 801

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Montant du FRR versé (\$)	Coût total du projet (\$)
7	MRC d'Acton	Accès culturel 2021-2022	44 969	85 787
9	MRC d'Acton	Partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie (CALQ)	2 500	2 023 000
9	MRC d'Acton	Développement pour l'économie et la main d'œuvre en Montérégie 2020-2025	2 064	2 910 000
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 dans la région administrative de la Montérégie	10 000	1 179 800
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022-2024	3 077	190 000
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale 2022-2025 dans la région administrative de la Montérégie	5 000	741 000
9	MRC d'Acton	Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion le garde-manger du Québec 2022-2025 en Montérégie	9 231	2 850 000
10	MRC d'Acton	Évaluation 2022	30 000	280 270
10	MRC d'Acton	Plan de gestion de matières résiduelles 2022	300	2 029 967
5	Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	Construction - piste de pumtrack	65 000	200 000



<b>Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)</b>	<b>Identification du bénéficiaire</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant du FRR versé (\$)</b>	<b>Coût total du projet (\$)</b>
6	Nadia Bisailon	Garderie Nadia	3 500	12 647
8	Noël d'Antan	Kiosque à la ferme	5 000	24 000
5	Omnibus Région d'Acton	Transport collectif 2022	20 000	100 355
7	Polyvalente Robert-Ouimet	Spectacle QW4RTZ 2022	1 000	4 312
7	Polyvalente Robert-Ouimet	Pièce de théâtre : Contrôle total	743	1 980
7	Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)	Célébrons ensemble	2 000	19 600
7	Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)	Mardis Chauds 2022	1 500	4 990
7	Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)	Consolidation budget 2022	12 000	111 650
5	Régie des loisirs de Roxton Falls	Bonification de l'offre littéraire et sportive	5 056	10 112
6	Sébastien Parenteau	Débitage Sébastien Parenteau	4 000	25 000
6	Signées JM	Commercialisation	8 000	16 000

<b>Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)</b>	<b>Identification du bénéficiaire</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Montant du FRR versé (\$)</b>	<b>Coût total du projet (\$)</b>
7	Théâtre de la Dame de Cœur	Recherche et développement 2022	15 000	1 963 389
5	Tournoi NAP d'Acton Vale	32e édition Tournoi Atome Pee Wee d'Acton Vale	4 500	51 500
5	Ville d'Acton Vale	Aménagement d'un terrain de mini-basketball	5 000	127 380
5	Ville d'Acton Vale	Construction - piste de pumptrack	62 500	250 000

## **CONCLUSION**

Par sa contribution, le FRR a permis à la MRC d'Acton de poursuivre ses activités de développement local et régional et d'assurer la continuité de l'ensemble de nos activités et projets malgré le contexte pandémique auquel nous avons fait face.

Le développement de notre région est au cœur des décisions prises par nos élus et notre organisation et les sommes reçues du FRR permettent de poser des actions concrètes pour nos citoyens. Nous sommes fiers de nos réalisations collectives et la participation de la population au développement de notre collectivité est un apport inestimable.